

Le nombre de personnes divorcées et séparées légalement par 1,000 habitants varie sensiblement d'une province à l'autre. La Colombie Britannique vient en tête avec 4.0 chez les divorcés et 11.1 chez les séparés légalement; le Québec et l'Île du Prince-Édouard sont au bas de cette échelle avec 0.3 et 5.0, respectivement, dans le premier cas et 0.4 et 4.0, respectivement, dans le deuxième. Entre ces extrêmes, viennent l'Ontario avec 1.4 et 8.5 respectivement; l'Alberta avec 1.9 et 7.2; la Saskatchewan et le Nouveau-Brunswick avec 0.9 et 5.2; la Nouvelle-Écosse avec 0.9 et 6.7 et le Manitoba avec 1.5 et 6.9.

Section 5.—Origines raciales

Une population composée de races diverses offre des problèmes politiques, économiques et sociaux très différents par nature de ceux que pourrait présenter une population ne comptant que peu d'éléments étrangers, bien que, dans la mesure où certains groupes raciaux s'assimilent plus facilement que d'autres, le problème soit atténué.

Il est également avéré que la diversité des arrière-plans éducationnel, moral, économique, religieux et politique d'un peuple d'origine mixte apporte de la variété et de la diversité à la vie nationale.

Les deux races fondamentales dont se compose le peuple canadien sont la race anglaise et la race française: historiquement, la race française est la plus ancienne (voir "Accroissement de la population", p. 78) et, sauf au recensement de 1921, elle était numériquement supérieure à tout autre groupe ethnique venu des Îles Britanniques.

Le tableau 19 fait voir qu'à l'époque de la Confédération le groupe le plus nombreux de races britanniques était celui des Irlandais, et que les Irlandais et les Écossais réunis étaient plus nombreux que les Anglais dans une proportion de deux à un. Les Anglais, toutefois, deviennent plus nombreux que les Irlandais après 1881, tandis que les Écossais se hissent en deuxième place après 1911. De 1881 à 1901, les habitants d'origine irlandaise n'augmentent que de 3.3 p.c.: la proportion moins élevée d'Irlandais par rapport aux Anglais et aux Écossais n'est pas due uniquement à un déclin de l'immigration, mais à leur émigration du Canada. Les gains relatifs des races venues des Îles Britanniques comme groupe entre 1911 et 1921 leur donnent plus de la moitié (55.4 p.c.) de la population totale. Les Anglais (avec 28.96 p.c.) sont les plus nombreux de toutes les races du Canada en 1921; les Français viennent ensuite (27.9 p.c.), les Écossais en troisième place (13.35 p.c.) et les Irlandais en quatrième (12.61 p.c.). En 1931, les Français reviennent en première place et les Anglais tombent en deuxième, avec 187,000 de moins, bien que les Français ne comptent que 54 personnes par chaque centaine d'Anglais, Écossais, Irlandais et Gallois réunis. Le nombre de personnes originaires des Îles Britanniques accuse une diminution relative de 57.03 p.c. de la population totale en 1901 à 49.7 en 1941. Les principales causes de cette diminution sont: immigration moins nombreuse des Îles Britanniques, émigration des Anglo-Saxons aux États-Unis, rapatriement de nombreux Canadiens-Français des États-Unis et taux d'accroissement généralement plus élevé de la population française comparativement aux diverses races anglo-saxonnes. Les facteurs immigration et émigration sont transitoires et évoluent rapidement, mais le taux d'accroissement reste constamment favorable aux Français.

Chez les races des Îles Britanniques, l'accroissement d'un recensement à l'autre décline avec persistance entre 1911 et 1941. De 1911 à 1921, l'augmentation est de 869,657; la décennie suivante elle est de 512,333 et de 1931 à 1941, de 334,833.